

(1)

(N° 180.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 JUIN 1860.

Crédit spécial de 105,000 francs au Département des Travaux Publics ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION ⁽²⁾, PAR M. J. JOURET.

MESSIEURS,

Votre section centrale pour le budget des Travaux Publics, à laquelle vous avez renvoyé le projet de loi de crédit spécial de 105,000 francs à ce Département, que le Gouvernement a présenté dans la séance d'hier, a examiné ce projet qui n'a pas donné lieu à des observations sérieuses.

La section centrale, sur la proposition d'un membre, a témoigné le désir de connaître de quelle nature étaient les ponts à construire immédiatement à Oignies, et, dans un avenir plus ou moins prochain, à Farciennes, Tamines et Auvclais; si ces ponts à longerons en tôle de fer, sont des ponts fixes ou tournants?

M. le Ministre, qui avait été appelé en section centrale pour d'autres objets, nous a fait connaître que les ponts à construire sont des ponts fixes.

Votre commission, Messieurs, a reconnu le caractère d'urgence incontestable que présente cette demande de crédit, et a l'honneur de vous en proposer l'adoption, à l'unanimité.

Le Rapporteur,

J. JOURET.

Le Président,

D. VERVOORT.

(1) Projet de loi, n° 173.

(2) La commission était composée de MM. VERVOORT, président, J. JOURET, MAGERMAN, D'HOFFSCHMIDT, GOBLET, H. DUMORTIER, LOOS.